

## Règlement du camping

### Horaires

- La mise en place des remorques-dortoirs et caravanes se fera le mardi 13 août 2024 et le mercredi 14 août 2024 entre 17h00 et 20h00.
- Les jours d'ouverture sont **du vendredi 16 août 2024 16h00 au lundi 19 août 2024 à 8h00.**

### Accès

- L'accès au camping est réservé aux adultes sur présentation d'une pièce d'identité. Cependant, les mineurs dès 15 ans révolus pourront y accéder à condition d'être accompagné d'un adulte. Le contrôle d'âge sera effectué à l'entrée du camping sur présentation d'une pièce d'identité valide. Un bracelet sera dès lors remis à chaque personne.
- Pour l'enregistrement d'une tente ou d'une caravane, les mesures suivantes seront prises :
  - Attribution de la zone de stationnement ;
  - Copie et enregistrement d'une pièce d'identité de la personne responsable ;
  - Photographies de la caravane ;
  - Dépôt de la caution.
- Aucun véhicule tracteur ne doit rester dans le camping.

### Caution

- La somme de CHF 50.-- sera demandée pour les tentes inférieures à 10 mètres carrés.
- La somme de CHF 200.-- sera demandée pour toute « caravane » et tente de plus de 10 mètres carrés.
- La caution sera restituée uniquement si la zone de stationnement est rendue propre et libérée durant les plages d'horaires données.

### Généralités :

- Le camping sera fermé avec des barrières de 2 mètres.
- Le camping n'est pas autorisé hors du périmètre autorisé et délimité. Toute installation « sauvage » devra être démontée.
- Le camping aura une entrée séparée de la place de fête principale, il sera éclairé, équipé de WC et de l'eau potable sera disponible. Une zone pour la dépose des déchets sera mise à disposition.
- Aucune terrasse n'est autorisée sur les toits des véhicules et remorques.
- Toute construction provisoire de plus de 2.5m de haut est interdite.
- Les génératrices et bouteilles de gaz sont interdites dans le camping.
- Tous les feux seront interdits.
- La détention d'animaux est interdite.
- La diffusion et la production de musique sont interdites de 24h00 à 10h00. En dehors de cet horaire, les niveaux sonores devront être limités de manière à garantir la tranquillité du voisinage.
- Tout commerce (boissons, victuailles, etc.) est interdit.
- Toute consommation de produit stupéfiant sera dénoncée à la police.

### Démontage

- Le départ des « caravanes » se fera le lundi 19 août 2024 entre 16h00 à 20h00. Passé ce délai, les organisateurs se réservent le droit de faire évacuer les « caravanes » et tentes aux frais du propriétaire.

### Responsabilité

- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage.
- Quiconque ne respectera pas les règles précitées ou par son comportement provoquera le désordre sera expulsé et interdit du camping, voire de la place de fête.

St-Martin, le 18 juin 2024



Christian Rouiller  
Président d'organisation



Laurent Gobet  
Responsable sécurité